

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 26 juin 2019, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance adoptée dans le cadre de la Semaine québécoise des familles – Accès gratuit au Jardin Botanique ainsi qu’au Planétarium Rio Tinto Alcan (4)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 115 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070), accorde une gratuité aux familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville, à raison d'une seule visite par famille au Jardin Botanique (du 13 juillet au 5 septembre 2019) ou au Planétarium Rio Tinto Alcan (du 13 juillet au 31 décembre 2019).

Ordonnance déterminant l'étape devant être atteinte par un projet et la date à laquelle cette étape doit être atteinte afin d'être assujetti au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) (6)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 23 du règlement ci-dessus mentionné, ajoute au champ d'application de ce règlement les projets ayant reçu leur approbation préliminaire entre le 23 avril 2018 et le 28 juin 2019.

Ordonnance déterminant les projets auxquels s'applique le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102) (7)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 0.1 du règlement ci-dessus mentionné, ajoute au champ d'application de ce règlement les projets ayant reçu leur approbation préliminaire à partir du 1^{er} juillet 2019.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour. Elles sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultées sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Montréal, le 3 juillet 2019

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon